



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET
ET À LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le **12 AOÛT 2005**

N° MCF/MMB-05-2194

à Mesdames et Messieurs les Préfets
et les Trésoriers payeurs généraux de région

- Objet** : Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).
Dispositif d'animation et de suivi des plans de déploiement au niveau territorial.
- Réf.** : Circulaire du 7 juin 2004 relative au dispositif d'animation et de suivi des chantiers de réforme budgétaire au niveau territorial.
- P.J.** 1 dossier

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 entre en vigueur dès cette année. Déjà, le projet de loi de finances pour 2006 est préparé selon la nouvelle constitution financière. Sur le territoire, plus de 500 services expérimentent les nouveaux modes de gestion. À partir du 1^{er} janvier 2006, ce sont environ 1.200 responsables de Budgets Opérationnels de Programme (BOP) en services territoriaux qui vont devoir gérer leur budget au quotidien selon les nouveaux principes de la LOLF, utiliser les outils informatiques du « palier 2006 » et pratiquer un dialogue de gestion rénové.

Pour accompagner les services dans la mise en œuvre de la LOLF, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, a demandé, personnellement aux ministres, de désigner un haut responsable du déploiement 2006, mais aussi de lui fournir un plan de déploiement de la gestion 2006. Nous tenons tout particulièrement à ce que les actions soient coordonnées au plan interministériel, tant en central qu'au niveau territorial.

Nous considérons que votre rôle est primordial dans la bonne marche de ce chantier. C'est pourquoi, nous souhaitons renforcer votre action au sein des comités d'animation et de suivi de la réforme budgétaire que vous animez depuis un an.

Dans cette perspective, nous vous demandons de :

- suivre les opérations de préparation et d'initialisation de la gestion 2006,
- accompagner la mise en œuvre de la LOLF dans votre région, notamment en assurant un appui technique auprès des services déconcentrés, en veillant à la mise en place des formations organisées par chaque ministère, voire, le cas échéant, en organisant des formations complémentaires interministérielles,
- valoriser la mise en œuvre de la LOLF par des actions de communication régionales.


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

139, rue de Bercy - Télédéc 151 - 75572 Paris Cedex 12

003773289

I. Suivre le déploiement de la gestion 2006

Le préfet et le trésorier payeur général devront veiller à la bonne réalisation des opérations relatives à la préparation et à l'initialisation de la gestion 2006, pour ce qui concerne les actions relevant de leur compétence. Il s'agit notamment de porter une attention toute particulière à l'élaboration des budgets opérationnels de programme, au bon déroulement des actions de bascule de la gestion 2005 sur 2006 ainsi qu'à la mise en place des crédits.

II. Accompagner la mise en œuvre de la LOLF dans votre région

Développer la mutualisation des bonnes expériences, conseiller les services déconcentrés dans la mise en œuvre de la LOLF, notamment ceux qui n'ont expérimenté aucun des aspects de la réforme et leur apporter un appui technique restent naturellement de vos missions. Mais le sujet du déploiement des formations dans les services devient lui aussi une priorité, du fait du nombre de personnes à former (plus de 30.000), de leur répartition sur le territoire et des délais très serrés de réalisation.

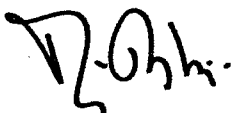
Aussi, nous vous demandons de veiller à ce que les besoins de formation soient bien identifiés dans tous les services déconcentrés et que tous les agents concernés bénéficient des formations adaptées au contexte de leur ministère. Ces dernières sont naturellement de la responsabilité de chaque ministère. Il peut, cependant, s'avérer utile, voire indispensable, notamment si les services le demandent, de réaliser des formations complémentaires interministérielles.

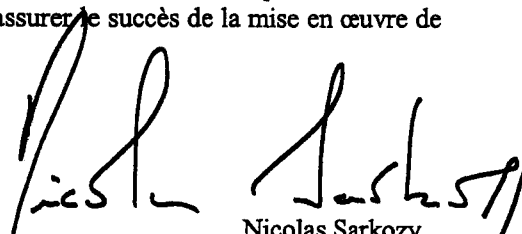
Nous vous invitons donc à désigner, d'ici le 13 juillet, un chargé de mission LOLF auprès du trésorier-payeur général, en charge d'une mission d'appui technique, de veille et de mise en œuvre éventuelle d'actions de formation. La direction de la réforme budgétaire, en collaboration avec l'institut de la gestion publique et du développement économique, met déjà à disposition sur son site « extr@lof » guides pratiques et kits de formation interministériels ; elle complètera, en tant que de besoin, la formation des chargés de mission LOLF, ainsi que toute autre personne d'une administration de l'Etat susceptible d'assurer des formations à la LOLF dans votre région.

III. Valoriser la mise en œuvre de la LOLF par des actions de communication régionales

La réussite de la réforme sera d'autant plus aisée que tous les agents en connaîtront et comprendront les enjeux. Vos actions d'appui et votre connaissance du terrain doivent vous permettre de développer les actions interministérielles de communication, interne aussi bien qu'externe, ainsi que de mobiliser les services de l'Etat sur leur propre communication.

Compte tenu des délais et du nombre de personnes impliquées, nous insistons tout particulièrement sur la nécessité de votre action et comptons sur vous pour assurer le succès de la mise en œuvre de la LOLF au 1^{er} janvier 2006.


Thierry Breton


Nicolas Sarkozy


Jean-François Copé

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES LIBERTES LOCALES

N° MCF/MMB-04-1527

Paris, le - 7 JUIN 2004

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
ET LES TRESORIER PAYEURS GENERAUX DE REGIONS*

**Objet : Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances.
Dispositif d'animation et de suivi des chantiers modifiés au niveau territorial.**

La mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances est un chantier de première importance, auquel le Gouvernement est particulièrement attaché. Elle doit permettre de réformer le cadre de la gestion publique afin de l'orienter vers les résultats, d'assurer la transparence des informations budgétaires et de favoriser les choix stratégiques en matière de finances publiques.

Dans cette perspective, la montée en puissance à compter de l'exercice 2004, des expérimentations et préfigurations portant sur les nouveaux modes de gestion ainsi que des actions de sensibilisation et de formation auprès de très nombreux agents des services déconcentrés, rend nécessaire un dispositif d'animation territoriale des nombreux chantiers ouverts.

En effet, à ce jour une cinquantaine de services déconcentrés relevant d'une dizaine de ministères, en plus des préfetures métropolitaines, expérimentent la gestion globalisée des moyens et pour certains préfigurent la mise en œuvre des futurs budgets opérationnels de programme, déclinaison territoriale des programmes.

Parallèlement d'autres chantiers sont en cours de développement, principalement dans le domaine comptable, dont les travaux de recensement et de valorisation du parc immobilier.

Enfin, en janvier 2005, démarreront en grandeur réelle les expérimentations dans toutes les régions, de manière à ce que chaque administration ait les moyens de tester les différents aspects de la réforme.

Piloter selon des objectifs quantifiés, gérer des crédits fongibles, rendre compte des résultats demandent de nouveaux apprentissages. Un accompagnement, une bonne information, des actions de sensibilisation et de formation sont indispensables à la préparation des administrations à la nouvelle gestion publique.

L'implication croissante, d'ici le 1^{er} janvier 2006, des services déconcentrés dans les chantiers relevant de la réforme budgétaire, conduit donc à la mise en place d'un dispositif territorial d'animation et de suivi avec la constitution au niveau régional d'un comité présidé par le Préfet de région.

Ce comité régional qui se réunira au moins deux fois par an aura pour rôle principal de suivre l'état d'avancement des travaux des services déconcentrés, dont le pilotage général relève par ailleurs de leur administration centrale respective. Outre le Trésorier payeur général de région, ce comité associera les Chefs de services régionaux, ainsi que les Préfets et les Trésoriers payeurs généraux des départements.

Ce comité régional s'appuiera sur un comité opérationnel, qui se réunira plus fréquemment sous l'égide du Trésorier payeur général de région et sera composé des Chefs des services régionaux et des Trésoriers payeurs généraux de département. Les actions qui seront menées au niveau départemental seront pilotées conjointement par le Préfet de département et le Trésorier payeur général du département.

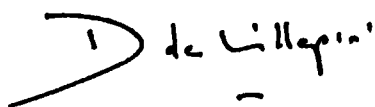
Ce comité opérationnel aura pour rôle de :

- s'assurer de la transmission des informations et des documents concernant l'ensemble des chantiers ;

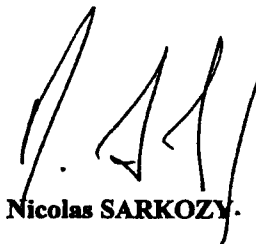
- organiser d'une part, l'animation et la coordination des réseaux (« ambassadeurs », expérimentateurs, correspondants immobiliers...), d'autre part, la mutualisation des expérimentations et préfigurations de gestion budgétaire et comptable, avec une remontée des informations, des interrogations et des éléments d'évaluation des démarches en cours ;

- coordonner et organiser, le moment venu, au niveau régional les actions de formation liées aux différents chantiers et s'assurer de leur bonne déclinaison au niveau départemental. Une circulaire précisera les modalités des actions de formation à réaliser.

Compte tenu de l'importance du sujet et du très grand nombre de personnes impliquées, nous insistons tout particulièrement sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide, au plus tard d'ici fin juin 2004.



Dominique de VILLEPIN

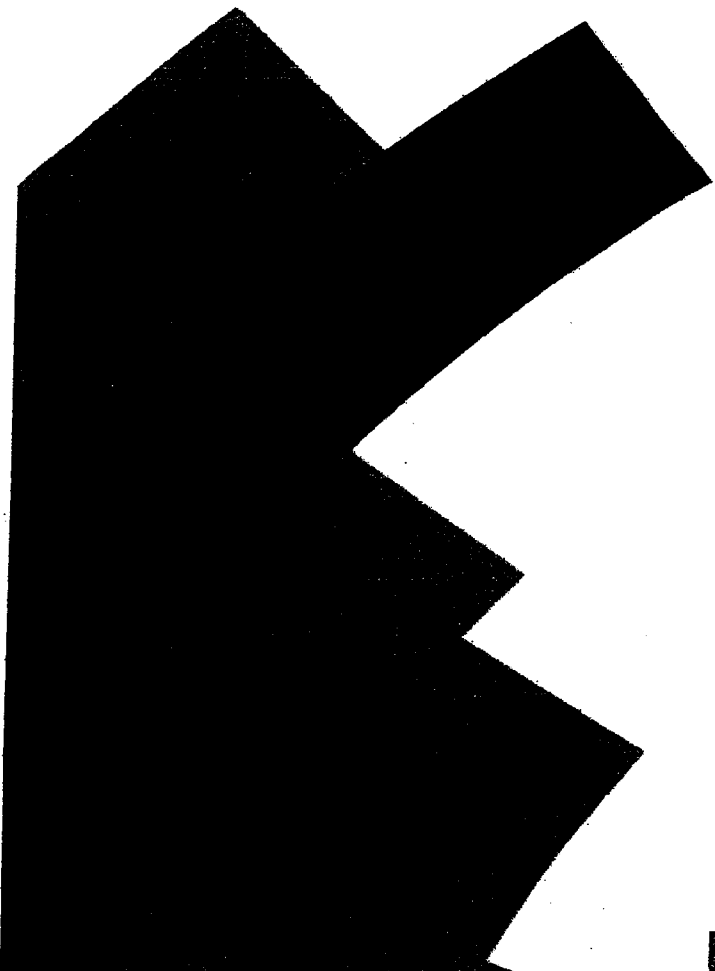


Nicolas SARKOZY



Dominique BUSSEREAU

FORMATIONS LOLF

- 
1. Le déploiement des modes de gestion 2006 et les modalités de suivi
 2. La politique ministérielle de formation
 3. L'animation de la réforme budgétaire en région
 4. Autres outils et dispositifs à disposition des régions
 5. Calendrier indicatif des formations à mener dans les services déconcentrés et de leur suivi
 6. Où trouver l'information ?

1. Le déploiement des nouveaux modes de gestion 2006 et les modalités de suivi

Le budget 2006 sera présenté et voté au format LOLF, puis exécuté selon ses principes. Au 1^{er} janvier 2006, l'administration devra être en mesure de gérer ses moyens dans le nouveau cadre budgétaire et comptable. Pour ce faire, les services déconcentrés doivent se concentrer sur les chantiers relatifs à la préparation et l'initialisation de la gestion 2006, de la feuille de route ministérielle : construire les budgets opérationnels de programme 2006, initialisation de la gestion 2006 et opérer la bascule des dossiers 2005 et mettre en oeuvre les actions de formation.

Le chantier préparation et initialisation de la gestion 2006

Les opérations d'initialisation concernent l'élaboration des BOP 2006, les opérations de bascule de la gestion 2005 sur 2006 et la mise en place des crédits et des emplois dans les services et les actions de formation.

L'élaboration des budgets : La direction de la réforme budgétaire a élaboré un exemple de budget opérationnel de programme (document « support à l'élaboration des budgets opérationnels de programme », diffusé au comité de pilotage du 27 mai), que les administrations centrales sont invitées à personnaliser. Il conviendra de préciser le schéma d'organisation financière, de décliner les objectifs et indicateurs de performance et d'identifier les volumes de crédits et d'emplois des BOP. Les BOP devront être soumis à l'avis des préfets et des contrôleurs financiers.

Initialisation de la gestion 2006 et bascule des dossiers 2005 : Pour être en mesure de démarrer la nouvelle gestion, chaque ministère doit avoir déclaré sa nouvelle organisation dans les outils du « palier 2006 ». Il s'agit de codifier les données de gestion 2006 et celles qui doivent être reprises de 2005, selon la nouvelle nomenclature au format LOLF, en identifiant le code gestionnaire, le code ordonnateur ou le comptable assignataire pour rattacher ces opérations aux BOP. Pour les services déconcentrés, la recodification concerne les dossiers paye des agents, les opérations d'investissement et les titres de perception. Ces opérations sont à mener en lien avec les spécialistes des applications de gestion ministérielles NDL ou interfacées (Agri +, Kheops,...).

La formation : voir fiche n°2

Les modalités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la LOLF

Au niveau central : Les ministères ont désigné un haut responsable du déploiement, qui est assisté d'un chef de projet en charge du déploiement de la nouvelle gestion. La DRB anime le comité de pilotage des directeurs des affaires financières auxquels sont associés, en tant que de besoin, les hauts responsables du déploiement, ainsi que la réunion des chefs de projet. Une lettre informatique « Réforme budgétaire Flash infos » est diffusée largement à l'issue de ces réunions, notamment aux préfets et TPG et les présentations sont mises en ligne sur le site extralolf.

Au niveau territorial : Les services déconcentrés devront mettre en œuvre la LOLF, en application du plan de déploiement prévu par leur administration centrale. En région, le préfet, à l'occasion des comités d'animation et de suivi, est chargé de suivre la mise en œuvre de la LOLF, avec l'assistance des trésoriers-payeurs généraux et en lien avec les préfets et trésoriers-payeurs généraux de département.

2. La politique interministérielle de formation

Le dispositif interministériel de formation mis en place par la direction de la réforme budgétaire, en collaboration avec l'institut de la gestion publique et du développement économique, a pour objectif de diffuser les nouveaux concepts de la LOLF dans l'ensemble des services de l'Etat, de créer un langage commun entre tous les agents et de faciliter le passage à la nouvelle gestion.

Ceci se traduit d'une part par la mise à disposition de kits de formation généraux et spécialisés, d'autre part par la formation de formateurs appelés à démultiplier ensuite les formations dans les services. Les kits proposés ont une vocation interministérielle, l'adaptation aux contextes spécifiques étant de la responsabilité de chaque ministère.

Faire connaître et comprendre les grands enjeux

Plus de 800 « ambassadeurs de la réforme budgétaire » ont été formés, en 2003 et 2004, aux enjeux de la réforme budgétaire. Ils ont déjà sensibilisé plus de 20.000 agents et sont disponibles pour faire connaître les fondamentaux de la LOLF. La liste des ambassadeurs par région et par ministère ainsi que le diaporama de présentation générale de la LOLF sont disponibles sur [extralolf](#).

→ il est utile de réaliser ces formations de premier niveau, notamment vis-à-vis des agents qui n'ont pas eu encore d'information, même s'ils ne sont pas directement concernés.

Faire connaître et comprendre les nouveaux concepts

Dans chacun des domaines importants pour la mise en œuvre de la LOLF, des kits de formation ont été élaborés par les experts de la DRB et de la DGCP. Ces kits sont constitués de diaporamas accompagnés d'explications rapides et de guides plus complets. Les domaines concernés sont les suivants :

- la performance : comprend 3 diaporamas et le guide de la performance
- les dépenses de personnel : comprend 3 diaporamas et deux guides, le guide des dépenses de personnel et le guide du pilotage de la masse salariale
- les budgets opérationnels de programme (BOP) : comprend un diaporama et le guide des BOP
- les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) : comprend un diaporama et le mémento des AE/CP
- la comptabilité : comprend 3 diaporamas et des dossiers de méthodologie
- les opérateurs : comprend un diaporama et des circulaires.

Tous les documents sont disponibles sur [extralolf](#).

Des fiches techniques relatives à l'exercice pratique des nouvelles fonctionnalités seront également disponibles sur ce site.

Mettre en place des formations spécialisées, adaptées au contexte des ministères

Progressivement, chaque ministère est amené à développer son expertise sur les différents chantiers, à identifier les différents publics à former et à construire les contenus des formations. Afin de démultiplier les lieux d'expertise, les experts de la DRB et de la DGCP ont formé, en mars et avril 2005, 430 personnes ressources dans chaque ministère, dans les différents domaines décrits plus haut. Ces personnes sont chargées d'adapter les kits à la situation spécifique du ministère, voire du programme auxquels elles appartiennent. Il est prévu ensuite des formations de formateurs internes afin de démultiplier les formations dans les services. Ce dispositif est en cours de réalisation

Pour définir au mieux les publics et leurs besoins, une méthodologie a été proposée par la DRB et l'IGPDE. Elle est expliquée dans le vade-mecum pour l'animateur de formations. Ce vade-mecum, disponible sur extralolf, est à la disposition des comités d'animation et de suivi pour conseiller les services dans l'élaboration de leur dispositif de formation.

De plus, à l'automne, démarrera l'École de la LOLF. Créée au sein de l'IGPDE, en collaboration avec la DRB, l'École de la LOLF a pour vocation de regrouper, l'ensemble des actions de formations proposées par le MINEFI, liées à l'application de la réforme budgétaire. Elle s'adresse plus particulièrement aux futurs responsables de BOP.

Attention : les premières expériences montrent qu'il est indispensable, avant de suivre une formation spécialisée d'avoir bien intégré les grands enjeux de la réforme budgétaire.

Apprendre à utiliser les nouveaux outils

Dans le cadre du palier 2006, les outils utilisés par les services déconcentrés pour la gestion des crédits ou des rémunérations sont actuellement en cours d'adaptation pour intégrer les nouveaux principes de la LOLF. Des formations seront organisées par la direction générale de la comptabilité publique au 4^{ème} trimestre 2005.

Attention : ces formations devront être précédées de formations spécialisées aux métiers et tous les concepts nécessaires devront être assimilés avant ces formations outils. Un document précisant les pré-requis pour chacun des outils sera disponible en mai 2005.

→ Il est indispensable de respecter les trois étapes de la formation :

- 1 – la formation générale aux enjeux**
- 2 – la formation spécialisée adaptée**
- 3 – la formation aux outils**

3. L'animation de la réforme budgétaire en région

Le déploiement des nouveaux modes de gestion pour 2006, visant à mettre en œuvre le premier budget préparé et voté selon les modalités de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF), concerne l'ensemble des services de l'Etat et tout particulièrement les services déconcentrés.

L'animation et le suivi de la formation budgétaire en région

Pour assurer la coordination interministérielle au niveau déconcentré, un **comité d'animation et de suivi de la réforme budgétaire** a été créé dans chaque région (circulaire du 7 juin 2004). Il est présidé par le préfet de région, qui s'appuie sur un **comité opérationnel** animé par le trésorier-payeur général de région, avec des relais au niveau départemental. Son rôle doit monter en puissance dans le cadre du déploiement de la nouvelle gestion. Il s'agit de veiller au bon déploiement des formations dispensées par les ministères, de suivre les opérations de préparation de la gestion 2006 et de valoriser la mise en œuvre de la LOLF par des actions de communication régionales.

Les journées régionales de mutualisation (JRM)

Par ailleurs, depuis l'été 2004, des **journées régionales de mutualisation** ont été organisées, afin de :

- présenter l'enjeu de la mise en œuvre de la LOLF et **informer** les services des travaux à conduire d'ici au 1^{er} janvier 2006
- **faire partager**, au travers d'ateliers thématiques, l'expérience acquise par les services expérimentateurs de la LOLF en région
- **communiquer** localement sur la mise en œuvre de la LOLF

La direction de la réforme budgétaire a contribué à l'animation de ces journées, présidées par le préfet de région et le trésorier-payeur général. A l'occasion de ces réunions, une conférence de presse est organisée, afin d'expliquer les enjeux et les apports de la réforme pour le citoyen et de mettre en avant les progrès accomplis par l'administration. Un dossier comprenant notamment la synthèse des débats est mise en ligne sur le site extralolf. Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, ainsi que des parlementaires ont participé à certaines de ces réunions régionales.

Plus de 6.000 personnes en région ont ainsi été touchées et toutes les régions auront organisé une journée régionale de mutualisation, d'ici le mois de juillet.

4. Autres outils et dispositifs à disposition des régions

Pour conseiller les services dans la mise en place de la réforme, un dossier d'appui au déploiement (maquette de BOP, exemple d'expérimentations réussies, calendrier détaillé des actions à mener, ...) a été constitué par la direction de la réforme budgétaire et présenté aux « hauts responsables du déploiement de la gestion 2006 » lors du comité de pilotage des directeurs des affaires financières du 27 mai 2005.

Pour identifier des formateurs potentiels ou trouver un appui sur les sujets de logistique, vous pourrez vous appuyer sur les délégations interdépartementales de formation (DIF) et vous inscrire dans le dispositif mis au point par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, décrit dans la circulaire d'orientation du 15 avril 2005 relative à l'utilisation des crédits de formation interministérielle déconcentrée pour l'année 2005.

Pour communiquer, un kit de communication externe interministérielle, notamment vis-à-vis de la presse, a été élaboré pour les agents des comités régionaux d'information et de communication (CRICOM) du Minéfi. Il sera complété, au mois de juin par un kit de communication interne, permettant d'accompagner la mise en œuvre de la réforme tout au long du deuxième semestre 2005. Un rapprochement entre les Cricom et les cellules de communication des préfetures permettra de mutualiser, dans ce domaine aussi, les actions et les bonnes pratiques.



6. Où trouver l'information ?

Site Internet : le site grand public

Adresse du site : <http://www.minefi.gouv.fr/lof>

Ce site est ouvert au grand public.

Site Extranet interministériel : extralof

Adresse du site : <https://www.extralof.minefi.gouv.fr/>

Nom de l'utilisateur : **rb** (pour réforme budgétaire)

Mot de passe : **lof**

Attention : rb et lof sont à saisir impérativement en minuscules.

NB : Ce site est un site sécurisé basé sur du https. Avant de saisir rb et lof, plusieurs messages successifs « Alerte de sécurité » s'afficheront. Il vous suffit de cliquer sur « OUI » pour accéder au formulaire d'identification.

En cas de difficulté vous pouvez
contacter : webmestre@drb.finances.gouv.fr



UN NOUVEAU CADRE
BUDGÉTAIRE POUR
RÉFORMER L'ÉTAT

